

Sous embargo jusqu'au 30 octobre, 10h

Blonay - Saint-Légier, le 26 octobre 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Budget 2027 : une amélioration encourageante, mais une vigilance financière indispensable

La Municipalité de Blonay - Saint-Légier présente un projet de budget 2027 affichant un déficit d'environ CHF 3,9 millions, contre CHF 5,5 millions au budget 2026. Cette amélioration constitue un signal positif, sans pour autant masquer les défis structurels auxquels la Commune doit faire face. Entre croissance démographique, évolution modérée des recettes fiscales et augmentation des besoins collectifs, la Municipalité entend conjuguer maîtrise des dépenses, qualité des prestations et préservation de sa capacité d'investissement.

Un déficit en diminution, mais des finances toujours sous pression

Le budget 2027, établi selon le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2, prévoit des charges d'environ CHF 79,6 millions et des revenus de CHF 75,7 millions, pour un déficit de l'ordre de CHF 3,9 millions.

À titre de comparaison, le budget 2026, établi selon l'ancien référentiel MCH1, présentait un déficit de CHF 5,5 millions. Cette comparaison doit toutefois tenir compte du changement de méthode comptable. Selon les données communales, le budget 2027 présenterait également un déficit de CHF 3,9 millions sous l'ancien référentiel MCH1.

Le budget 2027 prévoit par ailleurs une marge d'autofinancement d'environ CHF 1,7 million, qui demeure limitée au regard des besoins d'investissement de la Commune.

La Municipalité accueille favorablement cette amélioration, tout en soulignant qu'un budget déficitaire ne saurait constituer une situation durablement satisfaisante.

Une amélioration largement liée à la péréquation et aux recettes fiscales

L'un des principaux facteurs favorables réside dans l'évolution de la péréquation financière intercommunale. La contribution communale au fonds de péréquation horizontale diminue d'environ CHF 1,84 million par rapport au budget précédent.

Parallèlement, les recettes fiscales sont attendues en hausse de CHF 1,55 million, notamment grâce à une progression de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et aux prévisions relatives aux successions et donations.

Ces évolutions appellent toutefois à la prudence. La péréquation dépend de mécanismes externes, tandis que certaines recettes fiscales, en particulier celles issues des successions et donations, sont par nature fluctuantes et difficiles à anticiper.



Une amélioration conjoncturelle des recettes ne doit donc pas être confondue avec un assainissement structurel des finances communales.

Une population croissante, des besoins qui évoluent

La situation financière doit également être replacée dans son contexte démographique et économique.

Entre 2016 et fin 2025, la population de Blonay - Saint-Légier est passée de 11'246 à 12'597 habitants, soit 1'351 habitants supplémentaires (+12 %).

Dans le même temps, la capacité contributive moyenne des contribuables a diminué d'environ 6 % depuis 2015.

Cette évolution contrastée constitue un défi : davantage d'habitants signifie des besoins supplémentaires en matière d'infrastructures, d'entretien, de mobilité, de sécurité, d'équipements et de prestations publiques, sans que les ressources fiscales progressent nécessairement dans les mêmes proportions.

À ces facteurs s'ajoutent le renchérissement de certaines prestations, les charges liées aux obligations cantonales et intercommunales ainsi que les exigences croissantes auxquelles doivent répondre les collectivités publiques.

Des choix budgétaires pour préserver les prestations et préparer l'avenir

Malgré ces contraintes, le projet de budget 2027 maintient les moyens nécessaires au fonctionnement des services communaux et à l'accomplissement des missions publiques.

Plusieurs évolutions illustrent les arbitrages auxquels la Municipalité doit procéder :

- **L'entretien et les infrastructures** : les charges du chapitre « Travaux » augmentent d'environ CHF 510'000, notamment sous l'effet des besoins liés à l'urbanisme, aux routes et aux équipements communaux.
- **La cohésion sociale** : le chapitre « Sécurité sociale » progresse d'environ CHF 793'000, témoignant du poids croissant des prestations et participations dans ce domaine.
- **La vie locale et le tourisme** : le soutien aux activités associatives, culturelles et sportives est maintenu. Une étude stratégique consacrée au développement « quatre saisons » du site des Pléiades est également prévue.
- **La gestion administrative** : la transition vers MCH2, l'évolution des outils informatiques et les exigences de cybersécurité mobilisent des ressources, tout en ouvrant des perspectives d'amélioration de l'efficacité.

Ces exemples montrent que la maîtrise budgétaire ne consiste pas simplement à réduire les dépenses. Elle implique de hiérarchiser les priorités, d'évaluer les besoins et de rechercher le meilleur équilibre entre coûts, utilité publique et qualité des prestations.

La volonté municipale : anticiper plutôt que subir

Pour la Municipalité, le budget 2027 constitue une étape dans une démarche financière qui devra s'inscrire dans la durée.

Son intention est de renforcer progressivement la maîtrise des charges de fonctionnement, d'améliorer l'efficacité de l'administration, de valoriser le patrimoine communal et d'intégrer



systématiquement les coûts futurs d'exploitation et d'entretien dans les décisions d'investissement. Cette approche suppose également une planification financière pluriannuelle, des priorités clairement définies et une information transparente à l'attention du Conseil communal et de la population.

« Notre responsabilité n'est pas seulement d'équilibrer les chiffres d'une année. Elle est de préserver la capacité de notre Commune à répondre aux besoins d'aujourd'hui tout en conservant les moyens de relever les défis de demain. »

Stéphane Krebs, syndic de Blonay - Saint-Légier

La Municipalité entend ainsi poursuivre une gestion fondée sur trois principes : lucidité, responsabilité et anticipation.

L'enjeu est de préserver une Commune capable d'investir pour l'avenir, d'entretenir et de valoriser durablement ses infrastructures et son patrimoine, tout en garantissant des prestations publiques de qualité, sans compromettre son autonomie financière ni restreindre la liberté d'action des générations futures.

Renseignements :

M. Stéphane Krebs, syndic

Tél. 021 564 03 11

E-mail : stephane.krebs@bstl.ch